Nations Unies $TD_{/B/57/1}$



Distr. générale 6 juillet 2010 Français Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-septième session Genève, 15-28 septembre 2010 Point 2 de l'ordre du jour provisoire Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté

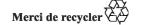
Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après, dans la section I du présent document, l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat, qui figurent dans la section II, donnent les indications essentielles sur chaque point de l'ordre du jour provisoire et décrivent brièvement les documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

I. Ordre du jour provisoire

- 1. Élection du Bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
- 3. Débat de haut niveau: Vers un redressement durable.
- 4. La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement.
- Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: Effet des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement.
- 6. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: Mondialisation, emploi et développement.
- 7. L'investissement au service du développement: Les nouveaux enjeux.
- 8. Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra.



- Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
- 10. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
- Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence:
 - Rencontre avec la société civile.
- 12. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: quarantetroisième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-troisième session.
- 13. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
- 14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2009-2010 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2011;
 - Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2011;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
- 15. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
- 16. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Conseil.
- 17. Questions diverses.
- 18. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. L'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement a été approuvé lors des consultations du Président du 15 avril 2010.

Point 1 Élection du Bureau

- 2. Le Règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.
- 3. Les articles 18 et 19 du Règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres, à savoir: le Président, 10 vice-présidents et le Rapporteur (4 membres de la liste A (Afrique/Asie), 4 de la liste B, 2 de la liste C et 2 de la liste D figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).
- 4. Conformément au cycle de roulement en vigueur depuis la neuvième session de la Conférence, le Président du Conseil à la cinquante-septième session sera le représentant de l'un des États de la liste C et le Rapporteur le représentant de l'un des États de la liste D. Les 10 vice-présidents seront élus comme suit: 4 pour la liste A (Afrique/Asie), 4 pour la liste B, 1 pour la liste C et 1 pour la liste D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

Organisation des travaux

6. Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps, que les délégations, en particulier les petites délégations, puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

Calendrier des séances

7. Un calendrier des séances pour les deux semaines de la session du Conseil figure à la fin du présent document.

Point 3

Débat de haut niveau: Vers un redressement durable

8. Ce point sera l'occasion pour les délégations de tirer des enseignements de la crise économique et financière mondiale et de débattre des politiques nécessaires à une reprise soutenue dans les différentes régions. Le Conseil sera saisi, en tant que documents de base, des chapitres I et II du Rapport sur le commerce et le développement, 2010, et de l'Aperçu général de ce rapport. Entre autres choses, le Rapport sur le commerce et le développement analyse les conséquences actuelles de l'interdépendance économique mondiale et l'évolution récente de l'économie mondiale sous l'angle du commerce et du développement, et examine les incidences possibles sur les pays en développement des adaptations en cours au sein des principales économies et sur les marchés financiers et les marchés de produits de base. Il sera question en particulier du rôle et de la conception de politiques anticycliques pour surmonter la crise et de la nécessité de réformer le système monétaire et financier international afin de créer un environnement économique mondial plus stable et plus propice au développement et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

Documentation

UNCTAD/TDR/2010 and Overview

Trade and Development Report, 2010

Point 4

La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement

Le Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique, intitulé La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement, examine la nature et les principales caractéristiques des relations, en plein essor, entre l'Afrique et des partenaires du Sud, et comment elles peuvent renforcer la capacité de l'Afrique de répondre aux besoins et aux enjeux de son développement. Il analyse les tendances récentes du commerce Afrique-Sud et les conséquences de la crise financière et économique pour la durabilité de ce commerce. Il examine aussi les tendances et les caractéristiques des flux de capitaux publics en provenance des partenaires en développement et en évalue les conséquences pour la gouvernance, la viabilité de l'endettement, la qualité de l'investissement et l'exploitation des ressources naturelles de la région. Il aborde l'évolution des tendances et de la géographie des IED réalisés en Afrique par des pays du Sud, ainsi que la coopération entre l'Afrique et les pays du Sud au titre des accords internationaux d'investissement (AII), compte tenu du rôle qu'elle pourrait jouer pour stimuler l'IED. Le rapport soumet à l'attention des pays africains, de leurs partenaires de développement et des institutions régionales et multilatérales des recommandations les enjoignant à déterminer les moyens d'exploiter et de gérer ces relations dans un sens plus propice au développement de l'Afrique.

Documentation

TD/B/57/2 Le développement économique en Afrique – La

coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes

de partenariat pour le développement (Aperçu)

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2010 Le développement économique en Afrique, Rapport

2010 - La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les

nouvelles formes de partenariat pour le

développement

Point 5

Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: Effet des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement

10. Le Conseil examinera les faits nouveaux concernant le système commercial international et le commerce international qui intéressent particulièrement les pays en développement. On assiste à un début de scénario contrasté de sortie de crise des économies nationales, tandis que subsistent certaines inquiétudes à propos des niveaux élevés d'endettement et de chômage et des écarts très importants en matière de résultats commerciaux d'un pays à l'autre et selon les produits. Dans ce contexte, le Conseil analysera la portée et les caractéristiques de la reprise du commerce international et ses incidences sur le développement. Il examinera en particulier les effets sur le commerce et le développement des dispositions prises pour atténuer la crise et des stratégies de sortie de

crise, et les perspectives concernant une croissance soutenue, équilibrée et partagée et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il étudiera enfin les incidences sur le système commercial international et la cohérence par rapport à la gouvernance économique mondiale dans son ensemble. Une note d'information sera établie par le secrétariat.

Documentation

TD/B/57/3

Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: Effet des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement

Point 6

Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: Mondialisation, emploi et développement

11. Au titre de ce point, les délégations examineront les causes de la persistance du chômage et du sous-emploi, et les carences des politiques économiques appliquées dans le passé qui ont abouti à cette situation du marché du travail, sous l'angle de leurs incidences sur le commerce et le développement. Le Conseil sera saisi, en tant que documents de base, des chapitres III à VI du Rapport sur le commerce et le développement, 2010, et de l'Aperçu général de ce rapport. Le Rapport sur le commerce et le développement: a) examine, entre autres aspects, la situation de la création d'emplois et du chômage dans un grand nombre de pays développés et de pays en développement; b) analyse les résultats de différentes politiques de création d'emplois et en tire des enseignements; et c) formule des recommandations relatives à des stratégies de développement qui favorisent davantage la création d'emplois et la réduction de la pauvreté que celles menées par le passé. Une attention particulière sera accordée au rôle et à la conception appropriée de politiques macroéconomiques capables d'encourager la création de capacités productives, le développement de la demande intérieure et la pleine participation des travailleurs à l'accroissement de productivité.

Documentation

UNCTAD/TDR/2010 and Overview

Trade and Development Report, 2010

Point 7

L'investissement au service du développement: Les nouveaux enjeux

12. Sur fond de reprise de l'investissement étranger direct (IED) dans le sillage de la crise économique mondiale et d'initiatives mondiales pour la réalisation des objectifs du Millénaire et l'adoption de mesures face aux changements climatiques, les délégations examineront les tendances et l'évolution récente des politiques en matière d'IED, les grandes questions et les problèmes nouveaux qui en découlent et les conséquences pour le développement. L'Aperçu général du World Investment Report 2010 servira de documentation pour ce point de l'ordre du jour, la version complète du rapport constituant le document de base pour mener la conduite des débats.

Documentation

UNCTAD/WIR/2010 et Aperçu World Investment Report 2010 général

Point 8

Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord

13. Conformément au paragraphe 200 de l'Accord d'Accra, cette question a été ajoutée à l'ordre du jour du Conseil à sa cinquante-septième session. Le Secrétaire général de la CNUCED présentera un rapport sur l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra.

Documentation

TD/B/57/7 Évaluation et examen de l'application

par la CNUCED de l'Accord d'Accra

TD/B/57/7/Add.1 Evaluation and review of UNCTAD's implementation

of the Accra Accord: Annex: Detailed Activities

(en anglais seulement)

Point 9

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

- 14. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.
- 15. Le paragraphe 11 de l'Accord d'Accra dispose que: «Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'ensemble de ses travaux concourra à la mise en œuvre de l'action mondiale pour le développement et préparera le terrain pour 2015. La CNUCED devrait aussi faciliter l'application des mesures spécifiques demandées dans le cadre du Sommet mondial de 2005, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg arrêté au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes.».

16. Le Conseil devrait répondre aux deux demandes que lui a adressées l'Assemblée générale au paragraphe 27 a) de sa résolution 57/270 B sur la base d'une note qui sera établie par le secrétariat de la CNUCED.

Documentation

TD/B/57/6 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et contributions de la CNUCED

Point 10 Activités de coopération technique

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

17. Le Conseil examinera les activités de coopération technique entreprises en 2009, ainsi que l'évolution de cette coopération, en particulier les questions concernant le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement et les progrès réalisés dans l'application de sa décision 478 (L) relative à la coopération technique. Pour l'examen de ce point, il sera saisi des résultats de la cinquante-sixième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme (6-8 septembre 2010), y compris d'un examen des activités de coopération technique entreprises en 2009.

Documentation

TD/B/WP/222 Examen des activités de coopération technique

de la CNUCED et de leur financement

TD/B/WP/222/Add.1 Review of the technical cooperation activities of

UNCTAD and their financing – Annex I: Review of activities undertaken in 2009 (en anglais seulement)

TD/B/WP/222/Add.2 Review of the technical cooperation activities of

UNCTAD and their financing - Annex II: Statistical

tables (en anglais seulement)

TD/B/WP/225 Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique

et du budget-programme sur sa cinquante-sixième

session

b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

18. Conformément à l'Accord d'Accra, au Consensus de São Paulo et au cadre stratégique de l'ONU pour l'exercice 2010-2011, l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien a été intensifiée en 2009-2010. Les activités de la CNUCED soutiennent les efforts palestiniens de développement et de renforcement des institutions, avec pour objectif ultime de contribuer à la réalisation du dessein de la communauté internationale quant à la création d'un État palestinien viable reposant sur une économie fonctionnelle. Ces activités ont notamment pour objet: a) des interventions cohérentes visant à renforcer les capacités palestiniennes dans le domaine des stratégies de développement; b) la politiques commerciale et la facilitation du commerce; c) la modernisation des finances publiques; et d) le développement des entreprises, l'investissement et la politique de concurrence. Comme par le passé, le rapport indiquera les activités opérationnelles menées dans le territoire palestinien occupé et énoncera les recommandations de politique économique de la CNUCED.

- 19. Après un point bas historique, l'économie du territoire palestinien occupé a montré en 2009 des signes de léger redressement, mais elle n'en continue pas moins de suivre une trajectoire de développement négative. Cette année, le rapport évaluera les ressources nécessaires à la reconstruction de Gaza et les retombées économiques potentielles de l'effort de reconstruction selon divers scénarios. Il précisera aussi les contraintes et les perspectives d'un secteur marchand palestinien en régression, ainsi que les produits d'exportation et les produits concurrents de produits d'importation qui pourraient faire l'objet de mesures de soutien. Dans ce contexte, le rapport évoquera les efforts récents de la CNUCED pour coordonner, dans le cadre du groupe de travail compétent du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), l'aide internationale au renforcement du commerce palestinien et des capacités productives palestiniennes et conclura par un bilan actualisé des progrès des activités opérationnelles de la CNUCED dans le territoire palestinien occupé.
- 20. En prenant note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, le Conseil voudra peut-être, dans son rapport sur sa cinquante-septième session, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les débats consacrés à cette question, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale. Il voudra peut-être aussi considérer la nécessité d'appuyer la CNUCED dans ses efforts pour tirer parti du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives et renforcer celui-ci au moyen de ressources extrabudgétaires appropriées et prévisibles.

Documentation

TD/B/57/4 Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple

palestinien: Évolution de l'économie du territoire

palestinien occupé

Point 11

Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence:

• Rencontre avec la société civile

21. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du deuxième Colloque public de la CNUCED, qui s'est tenu les 10 et 11 mai 2010.

Documentation

TD/B/57/5 Rapport sur le deuxième Colloque public

de la CNUCED – Faire face aux crises mondiales:

de nouveaux modes de développement

TD/B/57/5/Add.1 Annexe au Rapport sur le deuxième Colloque public

de la CNUCED - Faire face aux crises mondiales:

de nouveaux modes de développement

Point 12

Autres questions relatives au commerce et au développement

- a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-troisième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
 - 22. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de la quarante-troisième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (New York, 21 juin-9 juillet 2010).

Documentation

A/65/17 Rapport de la Commission des Nations Unies pour

le droit commercial international sur sa quarante-troisième session

- b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-troisième session
 - 23. À sa quarante-troisième session (14 et 15 décembre 2009), le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international a examiné les activités de coopération technique du Centre.

Point 13

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budgetprogramme

24. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail sur sa cinquante-sixième session .

Documentation

TD/B/WP/225 Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et

du budget-programme sur sa cinquante-sixième

session

Point 14

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

- a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2009-2010 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2011
 - 25. Conformément à la décision 466 (XLVII) du Conseil, le Président de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de cet organe et de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Le Conseil sera invité à désigner les membres de l'Organe consultatif pour 2011, sur la base des recommandations des groupes régionaux.

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

26. À l'heure actuelle, 114 organismes intergouvernementaux sont autorisés à participer aux travaux de la CNUCED. La liste de ces organismes figure dans le document TD/B/IGO/LIST/8. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente session.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

27. À l'heure actuelle, 200 organisations non gouvernementales sont autorisées à participer aux travaux de la CNUCED: 111 dans la catégorie générale et 89 dans la catégorie spéciale. La liste de ces organisations figure dans le document TD/B/NGO/LIST/11. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente session.

d) Examen du calendrier des réunions

28. Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour le reste de l'année 2010 et pour 2011.

Documentation présentée au cours de la session

e) Composition du Groupe de travail en 2011

29. Le Conseil devra approuver la composition du Groupe de travail en 2011 sur la base des candidatures proposées par les groupes régionaux.

Documentation présentée au cours de la session

f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

30. Le Conseil sera saisi, le cas échéant, d'une liste actualisée des membres de la CNUCED et du Conseil.

Documentation

TD/B/INF.215

Membres de la CNUCED et membres du Conseil

du commerce et du développement

g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

31. Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toute proposition dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée au cours de la session, si nécessaire

Point 15

Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

32. Conformément à l'article 17.2 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil examinera les pouvoirs et fera rapport au Conseil.

Documentation présentée au cours de la session

Point 16 Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Conseil

33. Un projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Conseil sera établi par le secrétariat. Le Conseil pourrait en renvoyer l'examen aux consultations de son président avec le Bureau et les coordonnateurs.

Point 17 Questions diverses

Point 18 Adoption du rapport

34. Conformément au paragraphe 195 de l'Accord d'Accra, le rapport du Conseil à l'Assemblée générale contiendra les résultats négociés sur l'Afrique et la coopération technique, les résumés du Président, et les résultats négociés s'adressant au secrétariat.

	Mercredi 15 septembre	Jeudi 16 septembre	Vendredi 17 septembre	Lundi 20 septembre	Mardi 21 septembre
Matin	Séance plénière d'ouverture	Point 6 Les stratégies de développement dans un monde interdépendant	Point 7 L'investissement au service du développement	Point 9 Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet	Discussions informelles Projet de conclusions concertées
	Point 1 Élection du Bureau				
	Point 2 Adoption de l'ordre du jour			Point 12 a) Rapport annuel de la CNUDCI	
	Déclarations liminaires Groupes régionaux, pays et organisations			Point 12 b) Rapport annuel du Groupe consultatif commun	
				Point 14 a) Rapport du Président de l'Organe consultatif	
				Point 11 Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence (rapport du deuxième Colloque public avec les organisations de la société civile)	
Après-midi	Point 3 Débat de haut niveau: Vers un redressement durable	Point 5 Le système commercial international	Point 4 Le développement économique en Afrique	Point 10 b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	Discussions informelles Projet de conclusions concertées

	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi
	22 septembre	23 septembre	24 septembre	27 septembre	28 septembre
Matin	Point 8				
	Évaluation et examen de				
	l'application par la				
	CNUCED de l'Accord				
	d'Accra	d'Accra	d'Accra	d'Accra	d'Accra
Après-midi	Point 8	Point 8	Point 8	Point 8	Séance plénière de
	Évaluation et examen de	clôture			
	l'application par la	l'application par la	l'application par la	l'application par la	Tous les autres points
	CNUCED de l'Accord	CNUCED de l'Accord	CNUCED de l'Accord	CNUCED de l'Accord	(examinés par le Bureau*)
	d'Accra	d'Accra	d'Accra	d'Accra	Adoption du rapport

^{*} Il sera demandé au Bureau d'examiner les points 10 a) et 13 à 16 et d'élaborer, le cas échéant, des projets de décision.

Nations Unies $TD_{B/57/1/Corr.1}$



Distr. générale 5 août 2010 Français Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-septième session

Genève, 15-28 septembre 2010 Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté

Rectificatif

Paragraphe 13

Après TD/B/57/7/Add.1, au lieu de Evaluation and review of UNCTAD's implementation of the Accra Accord: Detailed Activities (en anglais seulement), lire Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra: activités détaillées.